



École
de joaillerie
de Québec

Serrons-nous les COUDES, plus nous respecterons collectivement les mesures mises en place et plus nous aurons de chances de poursuivre la formation en atelier!

Coronavirus (COVID-19)

Mesures visant à assurer la sécurité des employé(e)s et de notre clientèle

Les présentes mesures ont pour but de :

Rappeler que l'employeur a, entre autres, l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail et de l'enseignement, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir soient sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé des employé(e)s et des étudiant(e)s (LSST, art. 51).

Rappeler que les employé(e)s et les étudiant(e)s ont, entre autres, l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité ou leur intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail et d'études, ou à proximité desdits lieux (LSST, art. 49 et 49.1).

Code sanitaire pour tous les employés et clients :

- Considérant qu'il n'est pas toujours possible de respecter la distanciation physique dans nos ateliers, le port du masque de procédure (masques chirurgicaux jetables) est obligatoire dans tous les cours. Ils doivent être jetés après leur utilisation (de 4 h à 5 h). Les clients doivent s'en procurer en quantité suffisante pour leur session avant le début des cours (pharmacies, Costco, etc.);
- L'École de joaillerie de Québec a dû retirer tous les vestiaires de son étage. Les clients ont la possibilité d'avoir leur propre casier au sous-sol du Campus en fournissant leur cadenas. L'EJQ leur fournira un numéro de casier. Il est de la responsabilité du client de confirmer à l'École s'il compte l'utiliser ou non. Aucun manteau ne sera toléré dans les ateliers;
- Le port du couvre-visage réutilisable en tissu est obligatoire dans le Campus en dehors des cours. Il est de votre responsabilité de vous en procurer un ou plusieurs et de les nettoyer quotidiennement. Merci de respecter les bonnes procédures pour le port du masque qui seront affichées un peu partout dans l'École;
- Il est impératif pour tous de se désinfecter et de se laver régulièrement les mains. Désinfectez-les à l'entrée et à la sortie de chaque local ou lavez-les s'il y a un lavabo dans ce local. Une fois vos mains désinfectées ou lavées, évitez de toucher votre visage en tout temps afin de limiter le plus possible de contaminer les surfaces partagées;
- Des produits sont mis à la disposition dans les ateliers et les bureaux. Il est de la responsabilité de tous de nettoyer son espace de travail, nettoyer les dessus de tables / établis / banc / chaise / lampe / chalumeau / moteur flexible / espace / croque-pot / espace gros chalumeau / espace presse hydraulique / laminoir avant et après chaque utilisation. Prévoir un 5 à 10 minutes. Merci de respecter la charte installée à cet effet dans les locaux;

- Après utilisation, les lingettes désinfectantes doivent être jetées dans les poubelles (ne pas jeter dans les éviers ou dans les toilettes);
- Considérant qu'il est impossible de respecter la distanciation physique dans nos ateliers, les clients doivent porter, en plus du masque, une (1) visière de plastique réutilisable qu'il est possible d'acheter au magasin de l'École s'ils n'en ont pas. Pour remplacer la visière, des lunettes de protection qui couvrent bien le devant et les côtés des yeux peuvent être utilisées. Ceux et celles qui ont des lunettes de prescription, doivent porter quand même des lunettes de protection plus couvrantes par-dessus ses propres lunettes. Il est de la responsabilité des clients de s'en procurer une paire;
- Lors du premier cours, les clients doivent compléter un formulaire de déclaration de santé en lien avec la COVID-19. Par la signature de ce formulaire, le client s'engage, en cours de session, à informer l'administration, par téléphone au 418 648-8003, d'un moindre changement dans les réponses fournies avant de se présenter à l'École;
- Ceux qui présentent des symptômes doivent rester à la maison et se faire tester pour la COVID-19;
- Les personnes testées négatives (sur présentation des résultats officiels du test) peuvent réintégrer l'EJQ, en continuant de respecter les mesures sanitaires;
- Les personnes testées positives doivent rester à la maison pour une quarantaine de 14 jours et pourront réintégrer l'EJQ sur présentation d'un test négatif;
- Tous doivent limiter les contacts physiques. Nos ateliers ne permettent pas de conserver une distance de deux mètres, mais nous demandons de respecter un minimum de distance;
- ATTENTION : Les mesures présentées précédemment ne viennent pas annuler les mesures régulières en matière de santé et sécurité dans nos ateliers (lunettes de protection, cheveux attachés, sarrau ou tablier, chaussures fermées, etc.);
- Des poubelles sans contact sont disponibles dans tous les locaux;
- L'accès au 303 est limité à une personne à la fois. Un plexiglass est installé. Il y a un système d'attente de 3 pastilles près de l'ascenseur;
- Un bac par local est disponible pour les retours des outils utilisés lors des pauses des techniciennes;
- Le prêt d'outil se fera comme avant mais les jetons seront en permanence au 303;
- L'ascenseur du Campus n'est pas disponible au public et sert uniquement de monte-charge durant la pandémie. Les personnes ayant des limitations physiques doivent s'informer auprès de l'administration de l'EJQ.